



## PORT DE DJIBOUTI S.A

### **Avis de convocation aux actionnaires de la société Doraleh Container Terminal SA à l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 32 de la loi N° 001/AN/18/8ème L portant modification et complétant le Code de Commerce**

Suivant Décret N° 2018-085/PRE portant résiliation de la Concession de la Société Doraleh Container Terminal SA en date du 22 Février 2018, en application de l'article 3 de la loi n°202/ AN/17/7ème du 08 novembre 2017 portant sur les contrats d'infrastructures stratégiques, la société Port de Djibouti SA, a notifié à la société DP World Djibouti FZCO, le 28 juillet 2018, la résiliation du Pacte d'Actionnaires daté du 22 mai 2007.

C'est dans ce cadre que la société Port de Djibouti SA, en sa qualité d'actionnaire majoritaire détenant 66,66% des actions de la société Doraleh Container Terminal, société anonyme au capital social de 23 674 000 000 DJF, ayant son siège social à Djibouti, République de Djibouti et immatriculée sous le numéro RC 8238/B/SA, convoque les Actionnaires de la société Doraleh Container Terminal SA (« la Société »), à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 09 Septembre 2018, à 10h00, dans la salle de réunion de l'Autorité des Ports et des Zones Franches de Djibouti, Route de Venise, BP 197, Djibouti, République de Djibouti, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

1. Révocation des mandats d'administrateurs de Messieurs SUHAIL AL BANNA et RAJ JIT WALLIA, représentants l'actionnaire minoritaire DP World Djibouti FZCO au sein du conseil d'administration de la Société Doraleh Container Terminal SA ;
2. Nomination éventuelle de Messieurs ABDI ELMI ACHKIR et SAID NOUH HASSAN, nouveaux administrateurs de la Société, dans l'hypothèse où les mandats d'administrateurs susvisés seraient révoqués ;
3. Questions diverses ;
4. Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale sont disponibles au siège social de la Société.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée Générale, vous pourrez vous y faire représenter par un autre actionnaire ou un mandataire dans les conditions fixées à l'article 34.4 des statuts de la Société. Si vous souhaitez voter à distance, vous pourrez vous procurer le formulaire de vote au siège social de la Société.

**Fait à Djibouti, le 08 août 2018**

**M.Aboubaker Omar Hadi  
Président du Conseil d'Administration  
PORT DE DJIBOUTI SA**